

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 À 19 HEURES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE - 19 HEURES
1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
1.2 PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC
1.3 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT 2025 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL
2. DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES
2.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2025-09)
2.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2025
2.3 CONSULTATION SUR LE PROJET DU PROGRAMME MAISONS CANADA 2025 DU GOUVERNEMENT DU CANADA
2.4 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE REVÊTEMENT DE PLANCHERS À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »
2.5 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »
2.6 APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS - 17 AU 23 NOVEMBRE 2025
2.7 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LA RÉCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ
3. ADMINISTRATION ET FINANCES
3.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2025
3.2 AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT

3.3 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES URBAINES

4.1 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU SOUFFLEUR LARUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

4.2 ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRATS EN ENTRETIEN MÉCANIQUE DE VÉHICULES ET AFFECTATION AU SURPLUS RÉSERVÉ « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

4.3 OCTROI DE CONTRATS POUR DES TRAVAUX DE REMBLAI ET NIVELLEMENT AUX ABORD DU CHEMIN DES TOURS ET DANS LE PARC SHAMROCK AINSI QUE POUR LA LOCATION DE LA MACHINERIE NÉCESSAIRE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

4.4 OCTROI DE CONTRAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONCEPTION, DESIGN ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU TERRE-PLEIN DU BOUL. CARDINAL-LÉGER À L'ENTRÉE DE LA 20 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENVIRONNEMENT ET PLANTATIONS »

4.5 OCTROI DE CONTRATS POUR L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DRAINAGE DANS LE PARC SHAMROCK AINSI QUE POUR LA LOCATION DE LA MACHINERIE NÉCESSAIRE - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

4.6 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE SERVICE HYBRIDE DE TYPE MAVERICK AVEC ACCESSOIRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

5. LOISIRS, CULTURE ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

6. URGENCE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES PINCOURT/NDIP

6.1 ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU BATEAU PNEUMATIQUE ET AFFECTATION AU SURPLUS RÉSERVÉ « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

6.2 OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 701-A, BOUL. CARDINAL-LÉGER ET AUTRES TRAVAUX - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « IMMEUBLES MUNICIPAUX »

7. AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

7.1 DEMANDE D'APPROBATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN POULAILLER AU 451, RUE DU VERSANT EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 786 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS

8. GREFFE, COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES CITOYENS

8.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 886-04 (RMH 460-2025) REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 886 (RMH 460-218) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

8.2 VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025

9. SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

9.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RÉVISÉE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE DÉMARCHE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LES MUNICIPALITÉS DE POINTE-FORTUNE ET DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

9.2 OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE TABLEAUX DE VERRE DANS LA SALLE DU CCMU - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 18 SEPTEMBRE 2025